

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 30/01/2018	Dossier complet le : 31/01/2018	N° d'enregistrement : F01118P0024
<b>1. Intitulé du projet</b>		
Réalisation d'un ensemble immobilier à vocation principale d'habitations au 90 rue du Général Roguet à Clichy La Garenne		
<b>2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)</b>		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	Prénom	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	PITCH Promotion	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Lise Leblanc-Gardelle - Directrice Générale Habitation Ile de France	
RCS / SIRET	4 2 2 9 8 9 7 1 5 0 0 0 6 1	Forme juridique SNC
<b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>		
<b>3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet</b>		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectar	Surface de plancher créée : logements (26 787 m <sup>2</sup> ) , commerce et autres activités (1 691 m <sup>2</sup> ) : 28 478 m <sup>2</sup> (remarque : cette surface peut évoluer de l'ordre de la dizaine de mètres carrés jusqu'au dépôt du permis de construire).  Superficie du terrain d'assiette : 8 555 m <sup>2</sup>	
<b>4. Caractéristiques générales du projet</b>		
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
Le projet se situe rue de Général Roguet, face au cimetière Nord de Clichy et aux terrains de sports. L'opération comprend la construction de 3 bâtiments : immeuble A : 17 étages, immeuble B : 6 étages, immeuble C : 10 étages. Ces trois bâtiments sont construits sur un sous-sol commun comportant 2 niveaux. Hauteur des bâtiments : bâtiment A : 51,37m – bâtiment B : 20,90m – bâtiment C : 31,98m La hauteur du bâtiment le plus haut est de 51,5 mètres. Le niveau du plancher du dernier étage est inférieur à 50 mètres. Un espace de pleine terre de 1596 m <sup>2</sup> est conservé. Il est prévu une 1 place de parking par logement, 30 pour la résidence service, et 9 places pour les commerces, soit un total de 371 places. Les accès au sous-sol se font par la rue du Général Roguet. Le terrain sera vendu à Pitch Promotion, libre de toute construction. Les démolitions restantes et les dépollution nécessaires seront effectuées par Pitch Promotion et financées par le vendeur. Programme logements : Bâtiment A : 153 logements accession à la propriété, commerce de 379m <sup>2</sup> et local d'activités de 379m <sup>2</sup> – bâtiment B : 108 logements en résidence seniors – bâtiment C : 131 logements en accession à la propriété commerce de 453m <sup>2</sup> et local d'activités de 167m <sup>2</sup> .		

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet est localisé entre le centre-ville nord de Clichy et les quais de Seine vers Asnières Sur Seine. Il se situe à proximité de l'Hôpital Beaujon. Les commerces et un supermarché sont situés à 400 mètres du projet.

Il prévoit la construction de logements avec commerces en rez-de-chaussée, sur le site d'un ancien bâtiment de laboratoires désaffecté et sans intérêt architectural particulier. Les logements des bâtiments A et C sont en accession libre. Ils comprennent 284 logements. Le bâtiment B accueillera une résidence seniors de 108 logements, gérée par un gestionnaire unique.

Ce secteur de Clichy, secteur d'étude et de concertation Victor-Hugo – Maison du Peuple-Clichy en Seine, est en renouvellement, des friches industrielles faisant place à des programmes de logements, et le projet s'intègre dans cette dynamique.

L'aménagement du secteur comprend en particulier la création par la Ville d'une voie nouvelle le long de la limite au nord du cimetière Nord et la création d'une avenue reliant la ZAC des Docks de Saint Ouen à la rue du Général Roguet.

Le terrain se situe dans un secteur à fort potentiel de densification identifié par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé en décembre 2013

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux de démolition sont en cours, réalisés par le propriétaire actuel. Le terrain sera vendu à Pitch Promotion, nu, dépollué et arasé à 50 centimètres sous le niveau de la dalle basse existante, niveau correspondant au premier niveau du futur sous sol. Selon l'étude géotechnique (Soler Conseil – étude géotechnique de conception G2AVP du 20 avril 2017) la réalisation du deuxième sous-sol nécessitera la réalisation d'une fouille descendant à la cote 25 NGF environ. Les terrassements ne recouperont pas a priori le niveau de la nappe phréatique mesuré à 22,60 NGF.

Les fondations seront faites par semelle, ancrée dans les alluvions en place et non remaniés.

La construction des immeubles nécessitera la mise en place de grues. Les approvisionnements en matériaux engendreront des circulations de camions importantes. Les trois bâtiments seront construits en même temps.

Des mesures de limitation des nuisances seront prises (cf partie 6.4).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

1078 habitants sont attendus.

Les surfaces commerciales en rez-de-chaussée animeront le quartier et pourront répondre aux besoins des futurs habitants. Le jardin central sera un espace de rencontre, l'accès aux halls d'entrées se faisant sur ce jardin.

L'ensemble sera géré par une copropriété.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher totale créée	28478m <sup>2</sup> (+/-quelques dizaines de m <sup>2</sup> )
Superficie du terrain d'assiette	8555 m <sup>2</sup>
Nombre de logements	392 logements
Nombre de places de stationnement	371 places

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

92 rue Roguet  
92110 Clichy

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 3 1' 30" 64 Lat. 4 8° 9 0' 4 0" 37

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty space for description of project components and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Clichy a établi une Cartographie du bruit, une carte des zones exposées et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Projet établi le : 16/01/2013 Date de mise en consultation publique : 15 avril - 17 juin 2013 Approuvé le 13 novembre 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monument historique situé à 500m du projet : Entrepôt commercial dit Entrepôts du Printemps 69 à 71 boulevard du Général Leclerc. Inscrit MH: 1991/02/06 : Hôpital Beaujon, inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel de la France. Il est néanmoins prévu que cet hôpital soit désaffecté à l'horizon 2025 dans le cadre du regroupement des hôpitaux Beaujon et Bichat sur un site à St Ouen.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après cartographie des zones humides CARTELIE

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Seine dans le département des Hauts de Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004. Le projet est concerné par de PPRI sur une surface de 450 m <sup>2</sup> . Des dispositions seront prises pour ne pas supprimer la zone d'expansion des crues conformément aux prescriptions du PPRI (cf§6.4).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir en annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 03001 ALBIEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les éléments transmis par la Délégation Territoriale des Hauts de Seine de l'ARS, aucun captage AEP n'est recensé sur la commune de CLICHY. D'après la base de données du BRGM, aucun captage d'alimentation en Eau Destinée à la Consommation Humaine n'est situé dans un rayon de 2,5 km autour de la zone d'étude.
Dans un site Inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 4 km environ du projet. Il s'agit du site FR1112013 Directive Oiseaux : Sites de Seine Saint Denis. Ce site est trop éloigné et sans liaisons avec le projet pour que celui-ci ait un impact.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau potable des futurs habitants et activités. Ressource utilisée pour l'alimentation en eau de Clichy : la Marne via l'usine de Neuilly sur Marne. Évaluation de la quantité consommée : 130 m3/jours
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cote de nappe relevée par l'étude géotechnique est située en dessous de la cote du sous sol et de celle de fond de fouille lors des travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition et la création de deux niveaux de sous sol nécessitent l'évacuation des terres et des matériaux. Les matériaux de démolition et une partie des terres ont été évacuées lors des travaux effectués par le vendeur des terrains. Ptic Promotion évacuera les terres à excaver pour la réalisation du deuxième sous-sol. Une partie des terres saines pourra être réutilisée en remblais là où c'est nécessaire
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déficitaire en matériaux : Les matériaux de construction, fabrication du béton notamment, nécessiteront l'utilisation des ressources naturelles. L'apport de terres saines et de terre végétale sera nécessaire pour la création des espaces verts.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un ouvrage de transport de gaz naturel haute pression et un poste de livraison sont présents à proximité immédiate du site du projet. Ces ouvrages sont inscrits au PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par de PPRI, zone urbaine dense, sur une surface de 450 m <sup>2</sup> . La cote casier est de 29.90.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La pollution des sols peut engendrer des risques sanitaires pour les futurs habitants. Des mesures de gestion des terres polluées sont à l'étude.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier va générer des flux de camions pour l'approvisionnement du chantier. L'accès au chantier se fera par la rue du Général Roguet.  En phase d'exploitation, les déplacements des habitants et des clients des commerces vont générer des déplacements. Cf précision dans en annexe
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La période de chantier sera nécessairement source de nuisances sonores. Aussi, des mesures seront –elles prises pour diminuer les nuisances (cf §6.4).  Exposition au bruit : Le projet est exposé au bruit des infrastructures routières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les enseignes des commerces pourront générer des émissions lumineuses. S'agissant de commerces de proximité, les enseignes, localisées au niveau du plafond du rez de chaussée, resteront de taille modeste et en généreront pas de flux lumineux importants.</p> <p>Les cheminements piétons extérieurs seront éclairés à hauteur de 20 lux. Les dispositifs d'éclairages seront orientés vers le sol ou les halls, commandés par détecteurs ou horloge.</p>
				<p>Les bâtiments seront raccordés au réseau de chauffage urbain.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux usées des habitants et commerces :  <math>(120 \text{ litres/habitant/jour} * 1078 \text{ habitants}) + (1 \text{ litre par m}^2 \text{ de surface commerciale} * 1700 \text{ m}^2) = 131 \text{ m}^3/\text{jour}</math></p> <p>Les eaux usées et les eaux pluviales du projet sont rejetées dans les réseaux respectifs. Le débit de rejet des eaux pluviales sera limité à 2l/s/ha conformément au PLU.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les habitants rejeteront 300 t/ an d'ordures ménagères, 17 tonnes de verre et 33 kg d'emballages (cf annexe)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

ZAC des Docks à Saint Ouen

Projet de rocade de contournement de Clichy Saint Ouen

Projets du Grand Paris

Le site est inclus dans périmètre du Projets d'aménagement du secteur Victor-Hugo - Maison du Peuple - Clichy en Seine. Celui-ci se situe en prolongement de la ZAC des docks de Saint Ouen.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures sont détaillées en annexe.

Elles portent sur les points suivants :

- Mesures en période de chantier afin de limiter les nuisances ;
- Insertion paysagère grâce à la qualité de l'architecture et l'animation commerciale en pied d'immeuble ;
- Absence de remblais en zone inondable, principe de transparence vis à vis des crues ;
- Prise en compte des risques technologiques liés au poste Gaz ;
- Disposition des bâtiment favorisant la création d'espaces calmes et isolation phonique des façades exposées au bruit ;
- Gestion de la pollution des sols.

Les bâtiments seront certifiés NF Habitat.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de PITCH PROMOTION prend en compte les différentes contraintes du site et prescriptions des différents documents d'urbanisme. Il est établi en concertation avec les services de la Ville de Clichy. Il s'inscrit dans son projet global de transformation du secteur, relié à celui des docks de Saint-Ouen.

Ce projet vise à reconverter un site existant, en déshérence depuis quelques années, afin d'offrir un cadre de vie résidentiel paisible et connecté aux nombreux axes de communications proches.

Des mesures destinées à réduire les impacts sur les aspects les plus sensibles de l'environnement sont décrites en annexe du présent formulaire. Les dispositions que nous proposons permettent d'éviter et de réduire les impacts que le projet pourrait avoir et nous conduisent à penser que notre projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe au volet 6.1 du formulaire CERFA - précisions sur l'estimations de l'importance des déplacements, du bruit, des productions de déchets. Annexe au volet 6.4 du formulaire - Détail des mesures prises pour la protection de l'environnement Etudes de pollution des sols : SEMOFI et SOLER

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



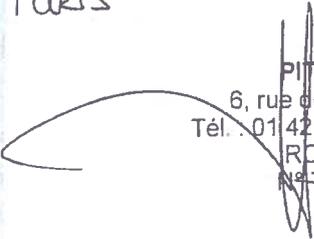
Fait à

Paris

le,

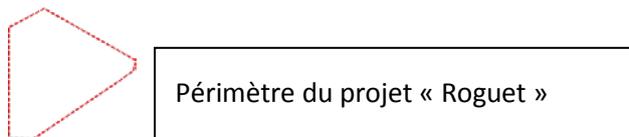
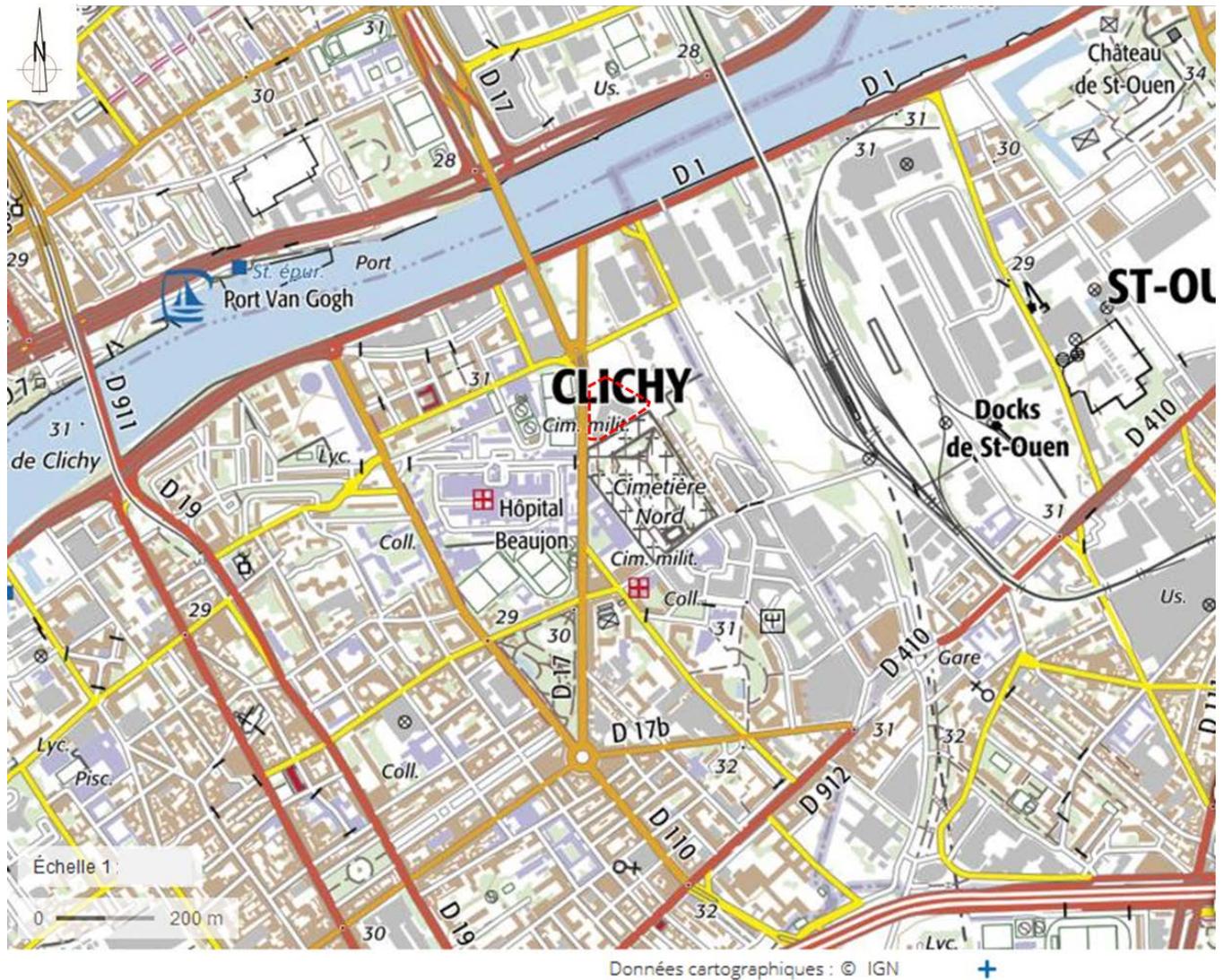
26/01/2018

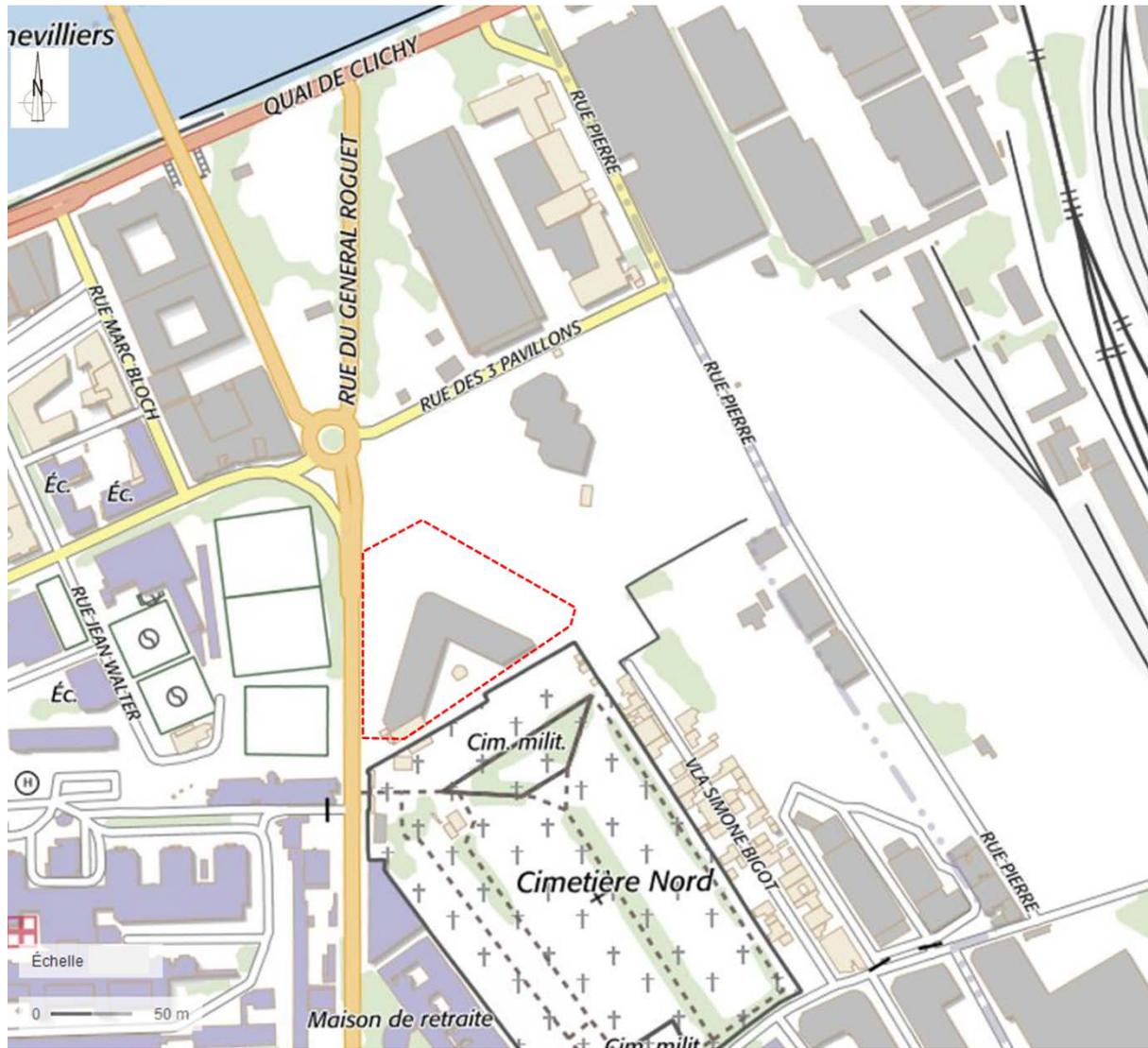
Signature



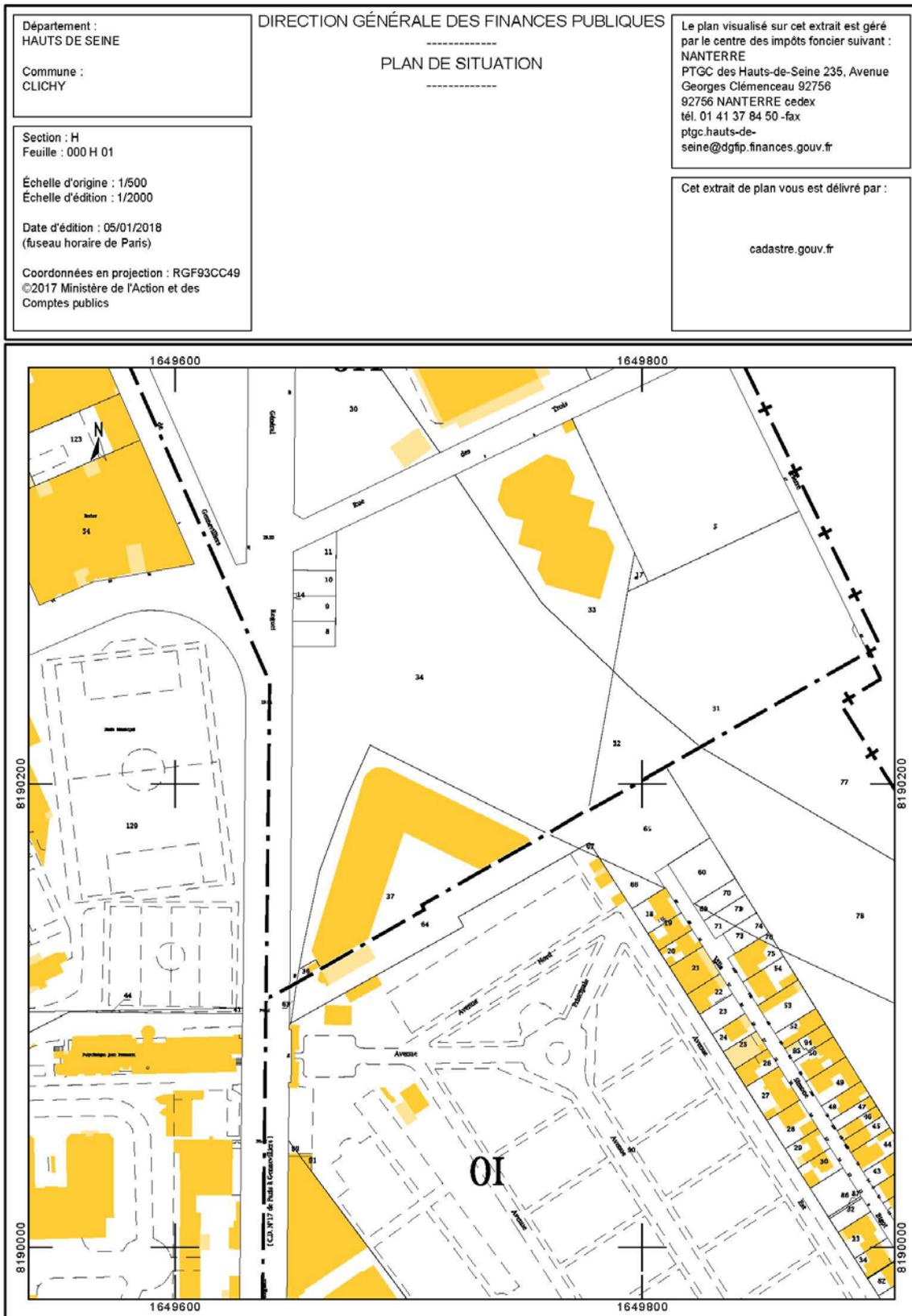
PITCH PROMOTION SNC  
6, rue de Penthièvre - 75008 PARIS  
Tél. : 01 42 68 33 33 - Fax 01 42 68 33 30  
RC PARIS B 422 989 715  
N° TVA FR 25 422 989 715

## Annexe 2 : Plans de situation



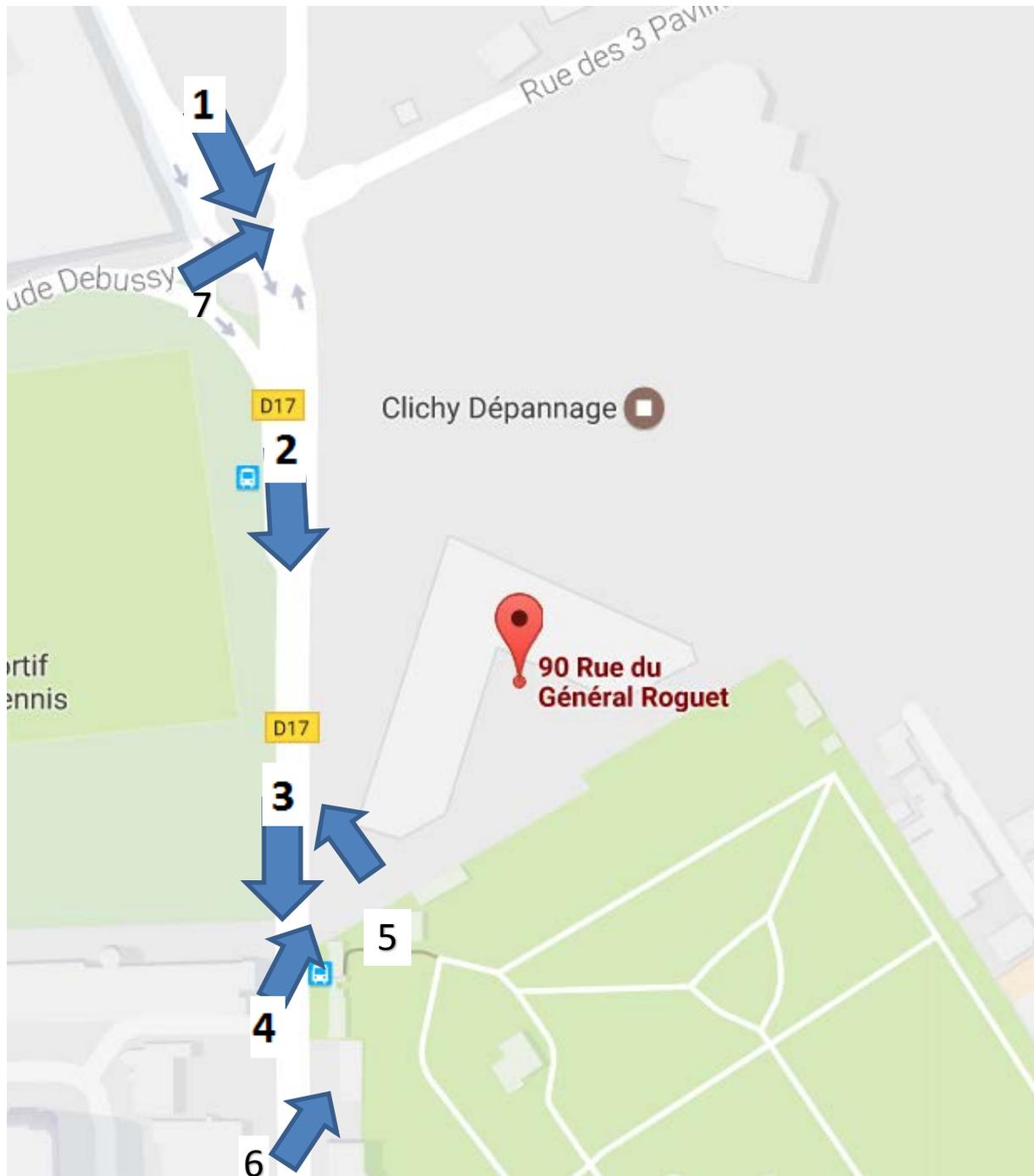


## Plan cadastral



## Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation avec localisation des prises de vue

---



Localisation des prises de vue – Juin 2016.



Vue 1 : Rue du Général Roguet, la fourrière automobile à gauche, le terrain de sport à droite.



Vue 2 : Rue du Général Roguet, l'ancien immeuble de L'Oréal à gauche (maintenant en cours de démolition).



Vue 3 : à gauche l'immeuble L'Oréal, au fond le cimetière, à gauche un des bâtiments de l'hôpital Beaujon.



Vue 4 : l'immeuble L'Oréal avec l'entrée de son parking, et le poste gaz. Le mur du cimetière à droite



Vue 5 : Les terrains de sport et le gymnase Léo Lagrange



Vue 6 : l'entrée du cimetière nord



Vue 7 : La rue des Trois Pavillons vue de l'intersection avec la rue du Général Roguet



R+6

**IMMEUBLE A**

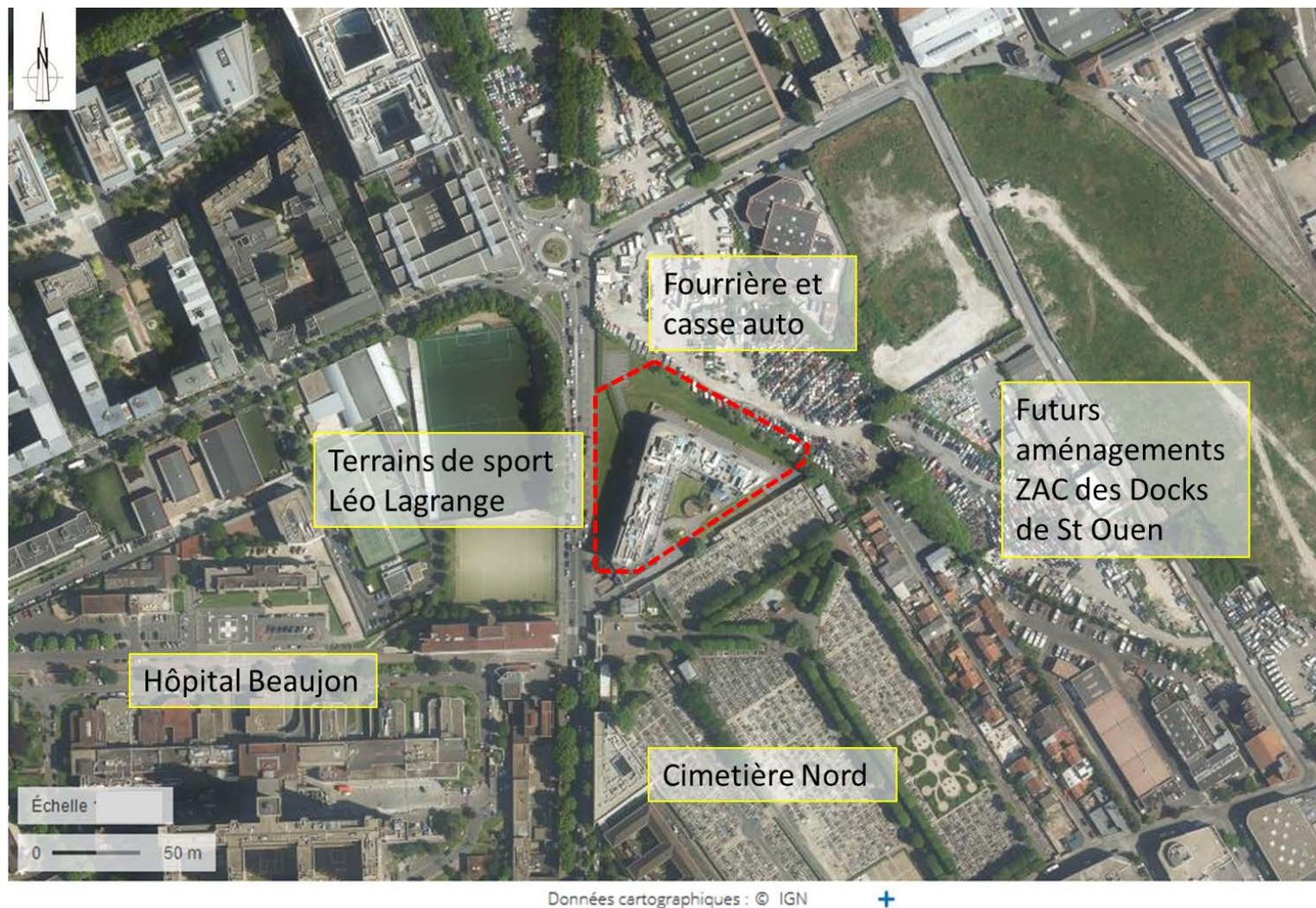
**IMMEUBLE B**

**IMMEUBLE C**

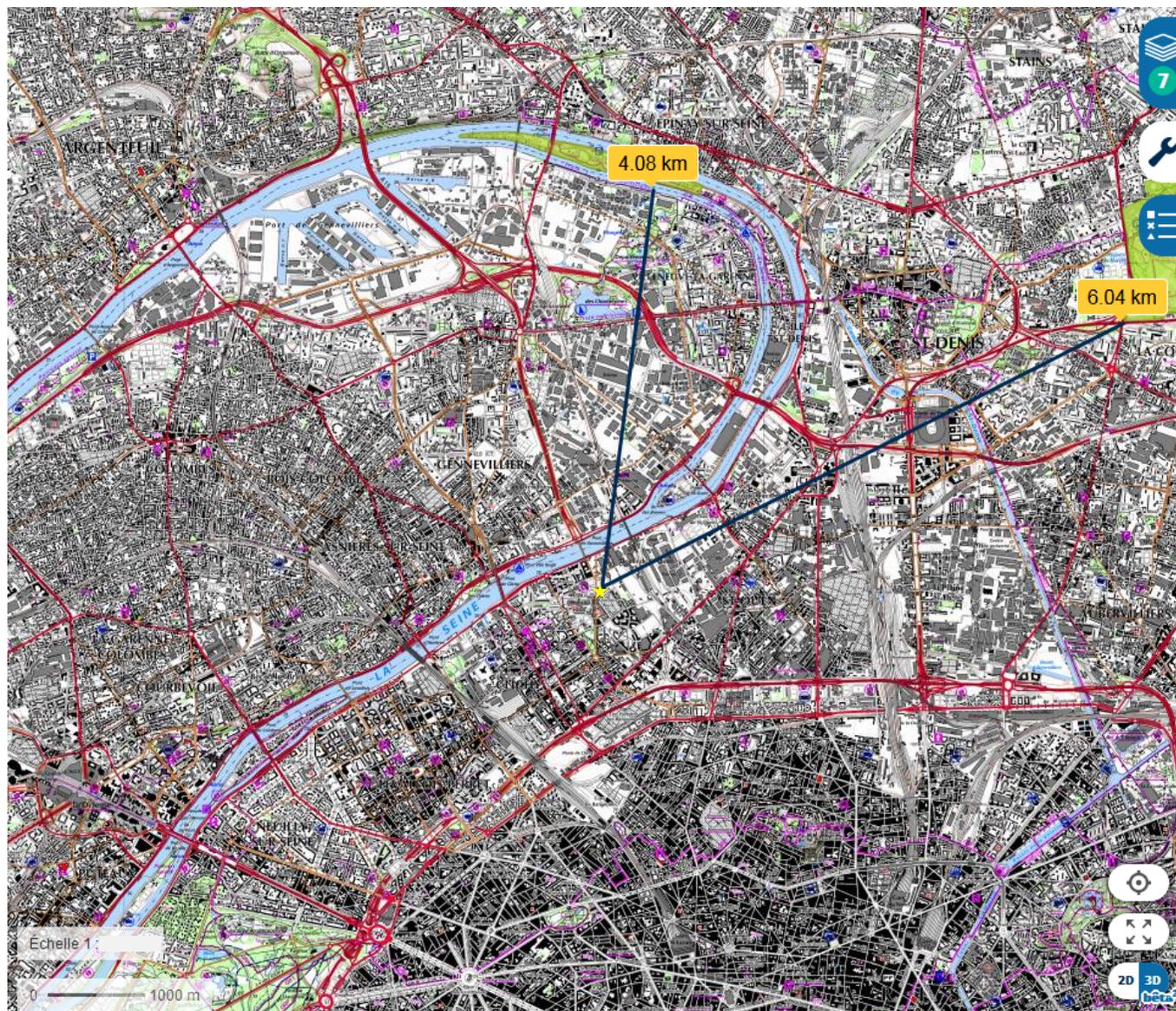
**IMMEUBLE B**

## Annexe 5 : Plan des abords du projet

*Photo aérienne dans un rayon de 100 mètres*



LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



Source Géoportail